

Intitulé de la formation :	Le plan comptable
Date :	11/12/2025
Formateur :	IFAURA
Organisme :	IFAURA

Cycle :	FISCAL
Positionnement à l'entrée : - Public / niveau requis :	Experts-comptables, collaborateurs Professionnels du droit
Prérequis :	Aucun

Objectif opérationnel:

Maîtriser les nouvelles modalités du plan comptable

Contenu de la formation :

- 1. Objectifs du règlement ANC 2022-06
- 2. Impacts dans les comptes
- 3. Nouvelle définition du résultat exceptionnel
- 4. Suppression de la technique du transfert de charges
- 5. Modification du plan comptable
- 6. Nouveaux modèles des états financiers
- 7. Informations dans l'annexe comptable
- 8. Autres documents
- 9. Impacts de la mise en œuvre
- 10. Cas de synthèse

Moyens pédagogiques et techniques :

Exposé, diaporama, échanges d'expérience - Support dématérialisé

Qualification des formateurs

Les formateurs sont des professionnels sélectionnés pour leur maîtrise du sujet enseigné et leur expérience pratique afin de proposer une approche pragmatique et concrète des sujets traités.

Nous choisissons des formateurs expérimentés et des organismes de formations professionnels. Ils déterminent le contenu, la méthode et les outils de formation adaptés aux stagiaires.



Support pédagogique envoyé par mail deux jours au plus tard avant le jour de la formation.

Modalités de formation :

Modalités de suivi et d'évaluation :

- Feuilles de présence : signées par le formateur et par les stagiaires par demi-journée
- Evaluation : nos formations sont de courtes durées (maximum 1 jour), nos évaluations sont effectuées à froid par chaque stagiaire qui reçoit un lien par mail à l'issue de la formation
- Attestation individuelle de formation : téléchargeable par le stagiaire après qu'il est complété le quiz et le questionnaire de satisfaction.

Modalités d'organisation :

• **Lieu** : Visioconférence

Durée : 3h30

• **Horaire**: 9h - 12h30

• **Groupe**: 25 personnes au maximum

• Modalité d'accès : être adhérent à l'association et s'inscrire via le site internet

• **Délai d'accès** : inscription 10 jours avant la formation au minimum

Tarifs experts-comptables: 200€ HT / 240^E TTC
 Tarifs avocats / notaires: 240€ HT / 288€ TTC

Engagements:

- Le donneur d'ordre s'engage à libérer le collaborateur inscrit à la formation à la date choisie
- Le stagiaire s'engage à être présent et à participer activement à la formation pour sa réussite et l'atteinte de l'objectif.
- En cas d'absence à la formation ou d'annulation effectuée 7 jours précédant le début du stage le montant des droits d'inscription resteront acquis à l'association.

Accessibilité:

Nos formations ont lieu dans des ERP en conformité pour l'accueil des PSH.

Merci de contacter notre référent handicap pour préparer une inclusion totale

Conditions de déroulement :

- Convocation: envoyée aux stagiaires, par mail, une semaine, précédant la formation
- Règlement intérieur : nos formations peuvent avoir lieu dans différents bâtiments, les règlements intérieurs sont envoyés avec la convocation ou sont disponibles sur place.
- Restauration : pour nos formations organisées à la journée le repas est inclus.
- Parking: places de parking gratuites

Conditions générales de ventes :

Disponibles sur le site internet (https://www.adeca.fr/informations/conditions-generales-de-vente/)

Centre d'Affaires le Concorde – 24 rue Lamartine – 38320 EYBENS Tél : 04 56 38 13 22 – Siret 323 374 843 00056 contact@adeca.fr - www.adeca.fr



Contacts:

Référents :	Adresse mail
Pédagogique	
Administratif	contact@adeca.fr
PSH - handicap	

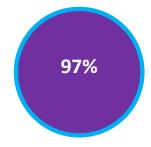
Nous vous remercions de préciser dans l'objet de votre mail le référent destinataire.

Indicateurs de résultats (en pourcentage) calculés sur la période de janvier à décembre 2024 :

Nos stagiaires jugent que :



De nos formateurs ont une excellente ou bonne maîtrise de leur sujet.



La pertinence des exemples et cas pratiques aborder sont excellentes ou bonnes.



L'organisation de nos formations est excellente ou bonne.